

CONSEIL MUNICIPAL DE MENETOU-SALON

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme JACQUET Stéphanie, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2026

Présents (16) : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, M. FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, M. GRIMAUULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, M. JOUGNEAU Michel, M. JULIEN Éric, M. LEBLANC Nicolas, M. MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, M. MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth

Pouvoirs (2) : M. ROBLET Alain (jusqu'à 19h30) - Mme GOGUÉ Catherine

Absents excusés (1) : M. LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme BARDELOT Nicole

1. Ajout de deux points à l'ordre du jour

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations relatives :

- aux indemnités de fonction au maire et aux adjoints. Le conseil municipal accepte cet ajout à l'unanimité des membres présents ;
- membres de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)

2. Approbation du compte rendu du 27 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

3. Délibération 2026CM06D01 – Délégations au maire – Abrogation et nouvelle délibération

Le Maire fait part de la réception d'un courrier de Monsieur le Préfet du Cher en date du 24 avril, demandant de reprendre l'ensemble de la délibération 2026CM03D07 du 21 mars 2026, en précisant certaines délégations, afin d'en assurer la sécurité juridique.

Le Maire donne lecture des nouvelles délégations qui peuvent être données au maire par le Conseil Municipal. Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.

4. Délibération 2026CM06D02 – Indemnités de fonction au maire et aux adjoints.

Le Maire fait part de la réception d'un courrier de Monsieur le Préfet du Cher en date du 28 mai 2026, demandant le retrait de la délibération 2026CM04D01, suite au tableau annexe manquant. Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités alloués aux membres du conseil municipal sera donc joint à la nouvelle délibération, comme demandé.

5. Délibération 2026CM06D03 – Membres de la commission d'appel d'offres (CAO) – Abrogation et nouvelle délibération

Le Maire fait part de la réception d'un courrier de Monsieur le Préfet du Cher en date du 27 avril 2026, demandant de nommer un titulaire supplémentaire. Le Maire présente la nouvelle liste de membres du Conseil municipal souhaitant former la commission d'appel d'offres.

A l'unanimité des membres présents, ont été élus :

Membres titulaires : Mme BARDELOT Nicole, M. FLAUX Frédéric, Mme GOGUÉ Catherine,

Membres suppléants : Mme GARCIA Aurore, M. JULIEN Éric, M. ROBLET Alain

6. Délibération 2026CM04D04 – Membres de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)

Le Maire indique au Conseil municipal la nécessité de créer une commission des marchés à procédure adaptée (MAPA).

A l'unanimité, ont été désignés :

Membres titulaires : Mme BARDELOT Nicole, M. FLAUX Frédéric, Mme GOGUÉ Catherine,

Membres suppléants : Mme GARCIA Aurore, M. JULIEN Éric, M. ROBLET Alain

7. Délibération 2026CM06D05 – Composition des commissions extra-municipales

Le Maire informe le Conseil de la demande de deux administrés souhaitant intégrer des commissions extra-municipales :

- M. THIVRIER Alain, aux commissions « Tourisme » et « Sport »
- Mme. GABION Angélique, aux commissions « Environnement - Cadre de vie - Biodiversité » et « Animations - Vie associative - Culture »

Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.

8. Retrait de la délibération n°2026CM04D06 - Délégués au Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Yèvre (SIVY)

Lors du conseil municipal du 13 avril 2026, ont été désignés les délégués amener à siéger au SIVY. La commune ayant transféré sa compétence de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à la communauté de communes, la préfecture demande le retrait de cette délibération. Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.

9. Délibération 2026CM06D07 - Membres de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE)

A l'unanimité des membres présents, moins une abstention, le Conseil municipal désigne M Michel JOUGNEAU, en qualité de délégué du Conseil municipal, et propose Mme Nathalie ROUGERON (titulaire) et Mme Carole TRIBALAT (suppléante) pour être désignées déléguées par le tribunal judiciaire, afin de siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales

10. Délibération 2026CM06D08 - Attribution du Lot3 Couverture pour les travaux de rénovation de l'école maternelle

Le maire rappelle le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle.

Lors du Conseil municipal du 09 mars 2026, le Lot3 Couverture avait été déclaré sans suite.

Le Maire présente la consultation qui s'en est suivie. L'offre reçue ayant été jugée financièrement inacceptable, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare cette dernière comme infructueuse.

Le Maire indique que d'autres entreprises ont été sollicitées afin de remettre une offre.

11. Délibération 2026CM06D09 - Modification des tarifs de la cantine, du périscolaire, et du transport - Modification du règlement intérieur

Tarif du repas : Mme Marie FERRIER, adjointe enfance-jeunesse rappelle que le tarif actuel du repas est de 4,10€ et que le coût de la matière première pour un repas est estimé à 3,60 €. L'augmentation des matières premières prévue au budget 2026 restant couverte par le tarif actuel, elle propose de ne pas augmenter les tarifs cette année et d'envisager une augmentation plus conséquente l'année prochaine. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

Tarifs de l'accueil périscolaire : Mme Marie FERRIER, adjointe enfance-jeunesse rappelle que ces tarifs dépendent du quotient familial, la CAF prenant en charge une partie du coût.

Les tarifs actuels sont les suivants :

- Quotient familial inférieur ou égal à 799 € :
0,46 € le quart d'heure, soit 1,84 € de l'heure
- Quotient familial compris entre 800 € et 1 299 € :
0,51 € le quart d'heure, soit 2,04 € de l'heure
- Quotient familial supérieur ou égal à 1 300 € :
0,56 € le quart d'heure, soit 2,24 € de l'heure

Il est proposé de ne pas appliquer l'augmentation habituelle de 0,6 %, celle-ci conduisant à des montants comportant trois chiffres après la virgule. Par ailleurs, le contexte actuel de hausse du coût de la vie conduit la commission à proposer le maintien des tarifs pour cette année, avec une augmentation plus conséquente envisagée l'année prochaine.

Transport scolaire : Mme Marie FERRIER, adjointe enfance-jeunesse propose la remise en place du transport scolaire pour les enfants de l'école, sous réserve qu'au moins cinq enfants utilisent ce service. Le coût annuel serait porté de 180 € à 200 €, avec possibilité de paiement en trois fois, afin de prendre en compte l'augmentation du coût du carburant.

Le goûter des enfants avant leur retour sera également inclus dans la prestation, ce qui entraînerait un départ de l'école aux alentours de 17 heures. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

Règlement intérieur : Mme Marie FERRIER, adjointe enfance-jeunesse propose d'intégrer uniquement ces nouveaux tarifs dans l'annexe du règlement. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

12. Délibération 2026CM06D10 - Convention avec la CCTHB pour la mise à disposition du personnel et des locaux pour le centre de loisirs

Mme Marie FERRIER, adjointe enfance-jeunesse, rappelle la nécessité de formaliser les modalités de mise à disposition des locaux et du personnel communal pour le centre de loisirs en 2026. Conformément aux obligations relatives aux compétences transférées aux communautés de communes, la commune mettra à disposition la Communauté de Communes Terres du Haut Berry les locaux et personnels nécessaires au fonctionnement du centre de loisirs implanté à Menetou-Salon. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents la convention.

13. Délibération 2026CM06D11 - Tarifs de location des emplacements de l'aire naturelle de camping - Création d'une régie - Adoption d'un règlement intérieur

Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de définir le cadre de gestion de l'aire naturelle de camping de Farges, notamment en ce qui concerne les tarifs de location, les modalités d'encaissement et les règles d'utilisation.

Après présentation du dossier, le conseil municipal décide :

- Fixation des tarifs : le tarif de location des emplacements est fixé à 5 € par jour, par toile de tente. Ce tarif est établi afin de contribuer aux charges de fonctionnement du site, notamment l'entretien des espaces, la consommation d'eau, d'électricité et les frais de gestion associés.
- Création d'une régie de recettes : afin de permettre l'encaissement des produits issus de la location des emplacements, il est décidé de créer une régie de recettes. Celle-ci permettra l'encaissement des sommes perçues auprès des usagers dans le cadre de l'exploitation de l'aire naturelle de camping.
- Adoption d'un règlement intérieur : un règlement intérieur est établi afin de définir les conditions d'accueil et d'utilisation de l'aire naturelle de camping.

Il est également précisé que les emplacements de l'aire naturelle de camping sont soumis à la taxe de séjour.

14. Délibération 2026CM06D12 - Convention de partenariat avec l'association Bourges 2028 pour intégration au réseau "La Matrice" et attribution d'une subvention

Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec l'association Bourges 2028, dans le cadre de l'adhésion de la commune au réseau des villes de « La Matrice », inscrit dans la dynamique de Bourges Capitale européenne de la culture 2028.

Cette adhésion permettrait notamment à la commune de participer à la vie associative de Bourges 2028, de participer à des échanges de pratiques entre collectivités, de bénéficier de projets artistiques sur son territoire et de valoriser ses actions culturelles dans le cadre du label « La Matrice – Bourges 2028 ».

En contrepartie, la commune versera une subvention de fonctionnement annuelle à Bourges 2028, fixée à 2 000 € pour 2026 (montant prévu également pour 2027 et 2029, et 3 000 € en 2028).

La signature de la convention sera officialisée le 18 juin 2026.

Au vu de l'intérêt culturel et territorial du dispositif, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents l'adhésion de la commune au réseau de « La Matrice », la signature de la convention et l'inscription de la subvention correspondante au budget 2026.

15. Compte rendu des diverses commissions

- **Commission tourisme - Bourges 2028** : Une association « L'art fait salon à Menetou » va être créée pour le projet, issu de l'appel à projets du CRI (Contributions pour Réinventer les Imaginaires) dans le cadre de Bourges 2028. L'association organisera une réunion publique le 18 juin prochain à la suite de la signature de la convention d'intégration au réseau « La Matrice »
Afin de contribuer au financement de ses actions, l'association assurera la gestion de la buvette du 14 juillet.
- **Commission animation - Organisation 14 juillet** : Laurent Martin, maire-adjoint en charge des animations, fait part des animations qui se dérouleront lors de la journée
- **Commission environnement - Visite des espaces verts** : suite à la visite, la commission propose :
 - La création d'un groupe de travail spécifique dédié à l'aménagement du rond-point de la bouteille
 - de se concentrer sur l'entretien des rues et de proposer un atelier participatif et des semis de pieds de murs
 - la réalisation de trompes l'œil sur les transformateurs du rond-point, du Vivier et de la place du haut, avec l'autorisation d'Enedis
- **Commission voirie** :
 - Sécurisation des entrées de bourg : la commission décide d'abandonner le projet d'implantation d'un ralentisseur route d'Henrichemont. Seul celui rue de la Gare sera maintenu. Une demande de subvention sera déposée auprès du CD18, dans le cadre du dispositif des amendes de police, qui permettra de bénéficier d'une aide de 5 000 € pour l'aménagement.
 - Travaux d'eau pluviale aux Louis : une proposition chiffrée est en attente du cabinet ICA relative à la récupération des eaux pluviales des « vieux » Louis, au curage des fossés ainsi qu'à la création d'un exutoire vers la route de Davet.
 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre Bourg : ICA a fait une proposition de maîtrise d'œuvre. La commission demande la consultation du CIT pour avoir une autre proposition financière. Il est demandé que le bureau d'étude ICA vienne se présenter lors d'un prochain conseil.
 - La commission demande un budget voirie plus important pour les années futures, d'étudier avec la commune d'Henrichemont la réduction de vitesse aux Thébaults, de sécuriser le pont des Marchandons avec des gardes corps.

16. Affaires diverses

- **Pôle touristique de Farges** : la subvention de 140 000 € a été attribuée à la commune dans le cadre du CRST.
- **Travaux de rénovation de l'école maternelle** : la subvention de 114 000€ a été attribuée à la commune dans le cadre de la DETR.
- **Renouvellement du réseau d'assainissement rue de la Gare** : les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes ont débutés le 1er juin pour une durée prévisionnelle de deux mois.

- **Eclairage public** : le SDE18 va prochainement être sollicité pour la maintenance de l'éclairage public la nuit dans le centre bourg.
- **Rencontre avec les associations sportives** : Ambre Grégoire et Aurore Garcia font part de leurs premiers échanges avec l'Amicale bouliste et le club de football, l'USHMS, afin de recenser leurs différents besoins, tant sur le plan des aménagements que de l'organisation. Une rencontre avec le Club de tennis de Menetou-Salon est prévue prochainement.
- **Trail** : bonne réussite malgré l'absence des enfants (annulation des courses enfants pour cause de fortes chaleurs)
- **Conférences Université populaire** : quatre conférences ont été sélectionnées pour la prochaine saison : « Arbres et champignons », « Musique française du baroque au classique », « Vin bio et biodynamie », « ~~Le~~ apprendre à lâcher prise »
- **Cinéma itinérant** : la commune de Menetou-Salon est la commune qui a réalisé le plus d'entrées au cours de la saison 2025/2026 avec 735 entrées.
- **Marché d'été** : le samedi 25 juillet en fin d'après-midi, avec animation musicale
- **Commission communication – Bulletin municipal** : jeudi 11 juin, 18h30
- **Rencontre élus / personnels** : mercredi 10 juin 18h30, à l'accueil périscolaire
- **Prochains conseils municipaux** : Vendredi 5 juin à 18h30 (désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026) – Lundi 6 juillet à 18h30

Levée de la séance : 22h00

Le secrétaire de séance

Boulelot

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D01

Objet : Délégation du conseil municipal au maire

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANC Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth
Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 relative aux délégations consenties au maire,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Cher en date du 24 avril, demandant de préciser certaines délégations afin d'en assurer la sécurité juridique,

Considérant la nécessité de préciser les limites de certaines délégations consenties au maire,

Considérant qu'il convient, dans un souci de sécurité juridique, de reprendre l'ensemble de la délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Décide :

D'annuler et remplacer la délibération 2026CM03D07 du 21 mars 2026 par cette présente délibération, relative aux délégations consenties au maire

1°- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4°- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 59 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5°- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- 6°**- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7°**- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8°**- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9°**- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10°**- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11°**- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12°**- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13°**- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14°**- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15°**- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- 16°**- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions en premier et en dernier ressort, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- 17°**- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2000€ par sinistre ;
- 18°**- De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19°**- De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ;
- 24°**- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25°**- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sans limite de montant ;
- 26°**- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dès lors que le projet amenant à ces demandes a été validé par le conseil municipal ;
- 27°**- D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 28°**- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

Le conseil municipal précise que :

- Le maire présentera un compte rendu de l'exercice de ces délégations lors de chaque réunion obligatoire du conseil municipal ;
- Le conseil municipal peut à tout moment mettre fin à ces délégations ;
- Les décisions prises dans le cadre de ces délégations seront signées personnellement par le maire.

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

12 JUIN 2026



Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'BardeLOT', written over a horizontal line.

Diffusion sur le site internet de la commune le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D02

Objet : Indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoint

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANC Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth
Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992, relative aux conditions d'exercice de mandats locaux,

Vu les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT,

Vu la séance d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Vu l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération 2026CM04D01 du conseil municipal en date du 21 mars 2026 relative aux indemnités allouées au Maire et aux Adjoint,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Cher en date du 28 mai 2026, demandant le retrait de la délibération 2026CM04D01 et d'annexer le tableau des indemnités allouées,

Considérant que la commune compte 1 617 habitants,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- D'attribuer une indemnité au Maire, aux Adjoint et au Conseiller délégué, à compter du 21 mars 2026, suivant le barème ci-après :

Noms et fonctions	Taux appliqué
Mme JACQUET Stéphanie - Maire	38% de l'indice brut 1027
Mme BARDELOT Nicole – 1 ^{er} Adjointe	13% de l'indice brut 1027
Mr MARTIN Laurent – 2 ^{ème} Adjoint	13% de l'indice brut 1027
Mme FERRIER Marie – 3 ^{ème} Adjoint	13% de l'indice brut 1027
Mr GRUMAULT Romain – 4 ^{ème} Adjoint	13% de l'indice brut 1027
Mme GOGUÉ Catherine – Conseiller délégué	5,6% de l'indice brut 1027

Ces indemnités seront réglées à Mme le Maire, à chaque Adjoint et au Conseiller Municipal désigné mensuellement et les dépenses correspondantes seront prévues au budget communal article 6531.

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits.

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

12 JUIN 2026



Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

A blue ink signature of Nicole BardeLOT is written in a cursive style.

Diffusion sur le site internet de la commune le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D03

Objet : Membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAUULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANÇ Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth
Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Vu la délibération 2026CM04D03 du conseil municipal en date du 13 avril 2026 relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Cher en date du 27 avril 2026, demandant la nomination d'un titulaire supplémentaire,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de nommer un titulaire supplémentaire et présente, à cet effet, la nouvelle liste.

A l'unanimité, après dépouillement faisant suite au vote à bulletins secrets, les membres suivants figurant sur la liste présentée sont proclamés élus :

Membres titulaires :

- Mme Bardelot Nicole, Adjointe au Maire
née le 23/12/1954
domiciliée au n°6 Davet 18510 Menetou-Salon
- M. Flaux Frédéric, Conseiller municipal
né le 10/03/1974
domicilié au n° 102 Le Chézou 18510 Menetou-Salon
- Mme Jacquet Stéphanie, Maire
née le 07/07/1976
domiciliée au n°11 rue de la Mairie 18510 Menetou-Salon
- Madame GOGUÉ Catherine, Conseillère municipale
née le 26/07/1964
domiciliée au n°14 Rue de la gare 18510 Menetou-Salon

Membres suppléants :

- Mme Garcia Aurore, Conseillère municipale
née le 25/02/1979
domiciliée au n°7 Les Proches 18510 Menetou-Salon
- M. Julien Éric, Conseiller municipal
né le 30/11/1962
domicilié au n° 105 Route de Bourges - Les Fournées 18510 Menetou-Salon
- M. Roblet Alain, Conseiller municipal
né le 30/09/1946
- domicilié n° 307 Les Thébaults, 18510 Menetou-Salon

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits.

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

12 JUIN 2026



Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bardebot', written over a horizontal line.

Diffusion sur le site internet de la commune le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D04

Objet : Membres de la commission de Marchés A Procédures Adaptées (MAPA)

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANC Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth
Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5,
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2123-1 et R2123-1,
Vu le Code de l'action sociale, notamment l'article R123-18,
Vu le Code de l'action sociale, notamment l'article R123-21,

Considérant la nécessité de constituer une commission,

Considérant que la commission MAPA est compétente pour les marchés publics passés selon une procédure adaptée soit en raison de leur montant (les montants sont inférieurs aux seuils européens) soit en raison de leur objet (certains marchés de services spécifiques peuvent être passés selon une procédure adaptée quelle que soit la valeur estimée du marché),

Considérant que ces marchés peuvent être passés selon une procédure adaptée dont les modalités sont librement déterminées par le président dans le respect des principes de la commande publique.

Considérant qu'elle se réunit pour rendre un avis motivé sans qu'il soit fait application des règles de quorum ni de délai de convocation. L'avis émis donnant lieu à l'établissement d'un rapport signé par les membres présents,

Considérant que le choix définitif et la signature du marché sont assurés par le Président ou son représentant,

Considérant que la commission est composée du Président ou de son représentant, Président de droit, et de cinq membres du Conseil d'administration, et de personnalités compétentes si nécessaire,

Il convient de mettre en place la commission MAPA selon les modalités présentées ci-dessus.

Madame le Maire propose de désigner les membres suivants :

Membres titulaires :

- Mme Bardelot Nicole, Adjointe au Maire
née le 23/12/1954
domiciliée au n°6 Davet 18510 Menetou-Salon
- M. Flaux Frédéric, Conseiller municipal
né le 10/03/1974
domicilié au n° 102 Le Chézou 18510 Menetou-Salon
- Mme Jacquet Stéphanie, Maire
née le 07/07/1976
domiciliée au n°11 rue de la Mairie 18510 Menetou-Salon
- Madame GOGUÉ Catherine, Conseillère municipale
née le 26/07/1964
domiciliée au n°14 Rue de la gare 18510 Menetou-Salon

Membres suppléants :

- Mme Garcia Aurore, Conseillère municipale
née le 25/02/1979
domiciliée au n°7 Les Proches 18510 Menetou-Salon
- M. Julien Éric, Conseiller municipal
né le 30/11/1962
domicilié au n° 105 Route de Bourges - Les Fourrées 18510 Menetou-Salon
- M. Roblet Alain, Conseiller municipal
né le 30/09/1946
domicilié n° 307 Les Thébaults, 18510 Menetou-Salon

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** la désignation des membres de la commission de procédure adaptée (MAPA).

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits.

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

12 JUIN 2026



Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

Bardelot

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D05

Objet : Composition des commissions extra-municipales

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANC Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth
Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs à l'organisation des commissions municipales ;

Considérant la nécessité d'organiser le travail municipal en constituant des commissions chargées d'étudier les affaires soumises au Conseil municipal ;

Considérant la volonté d'associer les administrés et acteurs locaux à la réflexion sur les politiques publiques communales ;

Considérant la nécessité de modifier deux commissions suite à la demande formulée par des administrés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les commissions suivantes :

Les commissions extra-municipales permanentes suivantes, celles-ci permettant d'associer des personnes extérieures (ext) au Conseil municipal (habitants, représentants d'associations, experts, acteurs économiques locaux) :

Commission « Animations - Vie associative – Culture » : M. Martin Laurent (resp), M. Jougneau Michel, M. Leblanc Nicolas, Mme Nouat Elisabeth, Mme GABION Angélique (ext).

Commission « Tourisme » : Mme Jacquet Stéphanie (resp), Mme Cros Patricia, Mme Ferrier Marie, Mme Fraiseau Cécile, Mme Gogué Catherine, Mme Grégoire Ambre, M. Grimault Romain, M. Julien Eric, M. Laplace Cédric, M. Martin Laurent, Mme Billon Véronique (ext), M. Fabre Robin (ext), M. Gillet Pascal (ext), Mme Morice Caroline (ext), M. Pierre Fouchet (ext), Mr THIVRIER Alain (ext).

Commission « Environnement - Cadre de vie – Biodiversité » : M. Grimault (resp), Mme Cros Patricia, M. Martin Laurent, M. Fraiseau Cécile, Mme Maxime Sabrina, M. Cancel Richard (ext), M. Fabre Robin (ext), Mme Leroy Lucie (ext), Mme GABION Angélique (ext).

Commission « Sport » : Mme Grégoire Ambre (resp), Mme Bardelot Nicole, Mme Garcia Aurore, Mme Ferrier Marie, M. Julien Eric, Mme Morice Caroline (ext), Mme Raimbault Martine (ext), Mr THIVRIER Alain (ext).

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits.

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Jacquet

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

12 JUIN 2026



Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

Bardelot

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D06

**Objet : Retrait de la délibération n°2026CM04D09
Délégués au SIVY**

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANC Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth
Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Vu la délibération n°2026CM04D09 en date du 13 avril 2026 désignant les délégués au SIVY ;

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet en date du 03 mai 2026 demandant le retrait de la délibération n°2026CM04D09 ;

Considérant que la Communauté de Communes de Terres du Haut Berry possède la compétence GEMAPI ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retirer la délibération n°2026CM04D09 en date du 13 avril 2026.

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits.

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

12 JUIN 2026



Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D07

Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANC Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth

Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, les modalités de renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 voix) et une abstention, les membres désignés sont les suivants :

- Mr JOUGNEAU Michel, délégué du Conseil municipal
- Mme ROUGERON Nathalie, titulaire
- Mme TRIBALAT Carole, suppléante

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits.

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

12 JUIN 2026



Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D08

**Objet : Rénovation énergétique de l'école maternelle
Attribution du Lot 3 - Couverture**

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANC Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth
Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle aux membres du Conseil municipal. Lors du Conseil municipal du 09 mars 2026, le Lot3 Couverture avait été déclaré sans suite.

Le Maire présente la consultation qui s'en est suivie. L'offre reçue ayant été jugée financièrement irrecevable, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare cette dernière comme infructueuse.

Le Maire indique que d'autres entreprises ont été sollicitées afin de remettre une offre.

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits.

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

12 JUIN 2026



Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D09

Objet : Tarifs du transport scolaire

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANC Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth

Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions de mise en place d'un service de transport scolaire, le soir après la classe, pour les enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école maternelle avec notamment la location d'un minibus en partenariat avec la Résidence Autonomie Louis Jouanin.

Une participation des familles d'un montant de 200.00 € sera demandée avec une possibilité d'étalement du paiement jusqu'à trois versements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ces propositions et décide :

- De remettre en place ce service de transport scolaire pour les enfants de plus de 3 ans, scolarisés à l'école primaire ou maternelle, habitants sur le territoire communal et à une distance supérieure ou égale à 1km depuis l'école.
- De mettre en place une tarification d'un montant de 200.00 € annuel et par enfant, avec la possibilité de mettre en place un paiement en 3 fois.
- Ces dispositions seront mises en place au 1^{er} septembre 2026.

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

12 JUIN 2026



Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

Nicole Bardebot

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D10

Objet : Mise à disposition des locaux et du personnel communal pour le centre de loisirs

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAUULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANC Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth
Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAUULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Mme Marie FERRIER, adjointe enfance-jeunesse, rappelle la nécessité de formaliser les modalités de mise à disposition des locaux et du personnel communal pour le centre de loisirs qui se tiendra du 06/07/2026 au 31/07/2026.

Conformément aux obligations relatives aux compétences transférées aux communautés de communes, la commune mettra à disposition la Communauté de Communes Terres du Haut Berry les locaux et mobilier comme suit :

- 2 salles de classe et les salles attenantes au rez-de-chaussée avec son mobilier
- Salle du conseil municipal
- Les caves
- La cour de l'école et les sanitaires
- 5 tables en bois et 10 bancs
- 1 bureau pour le directeur du centre de loisirs

Ainsi que le personnel communal :

- 1 agent de restauration
- 2 agents techniques
- 1 agent d'entretien

La Communauté de Communes indemniser la Mairie de Menetou-Salon sur présentation d'un titre émis par la commune selon les modalités décrites dans la convention signée entre le CCTHB et la commune de Menetou-Salon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modalités de mise à disposition, et autorise Madame le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D11

**Objet : Mise en place des tarifs de location des
emplacements à l'aire naturelle de camping
Etang de Farges**

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANC Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth
Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de définir le cadre de gestion de l'aire naturelle de camping de Farges, notamment en ce qui concerne les tarifs de location, les modalités d'encaissement et les règles d'utilisation.

Après présentation du dossier, le conseil municipal décide :

- **Fixation des tarifs** : le tarif de location des emplacements est fixé à 5 € par jour, par toile de tente. Ce tarif est établi afin de contribuer aux charges de fonctionnement du site, notamment l'entretien des espaces, la consommation d'eau, d'électricité et les frais de gestion associés.
- **Adoption d'un règlement intérieur** : un règlement intérieur est établi afin de définir les conditions d'accueil et d'utilisation de l'aire naturelle de camping.

Il est également précisé que les emplacements de l'aire naturelle de camping sont soumis à la taxe de séjour.

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Acte déposé à la
Préfecture du Cher le

12 JUIN 2026



Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM06D12

**Objet : Convention de partenariat avec l'association
Bourges 2028 pour intégration au réseau "La Matrice" et
attribution d'une subvention**

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Pouvoirs : 2
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, premier juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, Mr FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, Mr GRIMAULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr JOUGNEAU Michel, Mr JULIEN Eric, Mr LEBLANC Nicolas, Mr MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, Mr MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth.

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine à Mme NOUAT Elisabeth
Mr ROBLET Alain à Mr GRUMAULT Romain

Absentes excusées : Mr LAPLACE Cédric

Secrétaire de séance : Mme Nicole BARDELOT

Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec l'association Bourges 2028, dans le cadre de l'adhésion de la commune au réseau des villes de « La Matrice », inscrit dans la dynamique de Bourges Capitale européenne de la culture 2028.

Cette adhésion permettrait notamment à la commune de participer à la vie associative de Bourges 2028, de participer à des échanges de pratiques entre collectivités, de bénéficier de projets artistiques sur son territoire et de valoriser ses actions culturelles dans le cadre du label « La Matrice – Bourges 2028 ».

En contrepartie, la commune versera une subvention de fonctionnement annuelle à Bourges 2028, fixée à 2 000 € pour 2026 (montant prévu également pour 2027 et 2029, et 3 000 € en 2028).

La signature de la convention sera officialisée le 18 juin 2026.

Au vu de l'intérêt culturel et territorial du dispositif, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au réseau de « La Matrice », la signature de la convention et l'inscription de la subvention correspondante au budget 2026.

Le Maire
Stéphanie JACQUET

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

Le Secrétaire de séance
Nicole BARDELOT

12 JUIN 2026



